DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

Délibération n° 2014.10.236

Service de Location de vélos - Dépôt du nom MOBILI'CYCLE auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 octobre 2014

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André Elisabeth LASBUGUES, Françoise LANDREAU, LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s):

Absent(s):

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.10.236

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / POLITIQUES DE MOBILITÉ Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

SERVICE DE LOCATION DE VELOS - DEPOT DU NOM MOBILI'CYCLE AUPRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI)

Dans une logique de protéger l'utilisation des noms associés aux services à la mobilité mis en place par le GrandAngoulême, il est proposé de déposer la marque associée au service de location de vélo « mobili'cycle » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

En effet, le dépôt d'une marque auprès de l'INPI permet de minimiser le risque de voir contester par une entité tierce, l'utilisation d'un nom déposé.

Il est à noter cependant que le dépôt ne garantit pas à la collectivité une utilisation pérenne de la marque. En effet, un tiers peut contester le dépôt effectué par la communauté d'agglomération dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. De plus, passé ce délai, l'utilisation de la marque déposée peut toujours être contestée par la voie de plusieurs actions juridiques.

La protection par l'INPI s'effectue par un enregistrement sous forme d'une marque semifigurative, c'est à dire que la dénomination est associée à un graphisme réalisé sur la base de la charte graphique du service de location de vélos du GrandAngoulême. Elle présente un coût de 200 € pour la collectivité (dépôt d'une marque pour 3 classes).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 25 septembre 2014,

Je vous propose:

DE DEPOSER auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque semi-figurative « mobili'cycle » adoptée par le GrandAngoulême pour son service de location de vélos.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Michel GERMANEAU en qualité de 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement durable du territoire et des politiques de mobilité à signer les dossiers de demande d'enregistrement auprès de l'INPI, à effectuer toutes les démarches et les procédures afférentes ainsi qu'à signer tous les actes associés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
15 octobre 2014	15 octobre 2014